

Réf. :PhD/YS/ani

Crassier, le 29 août 2019

Journée oser tous les métiers « JOM 2019 »

Madame, Monsieur,

Cette année, la « JOM », destinée aux élèves des classes de 7^{ème} à 9^{ème}, aura lieu le jeudi 14 novembre 2019.

Cette journée, organisée par le Bureau de l'égalité et soutenue par le Département de la formation et de la jeunesse a pour but d'encourager les jeunes à découvrir un univers professionnel différent du genre (féminin/masculin) auquel certains métiers sont plutôt rattachés.

Le principe est simple : les filles accompagnent leur père ou une personne du sexe masculin et inversement, les garçons accompagnent leur mère ou une personne du sexe féminin. Pour que cette journée réponde à son objectif, nous tenons à une **application stricte de ce principe « croisé »**. Nous porterons par ailleurs grande attention aux éventuelles demandes qui seraient formulées auprès de notre propre corps enseignant.

Des ateliers organisés par le Bureau de l'égalité sont également proposés aux filles et aux garçons. Nous attirons votre attention sur le fait que l'inscription se fait par voie électronique dès le 9 septembre et que le nombre de places est limité.

Si votre enfant est tenté.e par cette expérience, nous vous laissons lire le dépliant de la « JOM 2019 » et remplir le formulaire d'inscription et de dispense de cours. Ce document est à remettre aux maître.sse.s de classe pour le mercredi 9 octobre 2019 au plus tard.

Les élèves qui ne s'inscrivent pas à cette journée viennent à l'école normalement, selon l'horaire de leur classe. Un programme adapté leur sera proposé. Nous pouvons vous assurer que celles et ceux qui prennent part à cette action ne seront en aucune manière préjudicés.e.s.

En nous tenant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agrèer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur :

Philippe DUCOMMUN-DIT-BOUDRY

**Copie à : corps enseignant de l'établissement
doyen.ne.s**

Annexes : dépliant de la « JOM 2019 » avec formulaire d'inscription et dispense de cours.